



WAKO Switzerland

Schweizerischer Kickboxverband
Fédération Suisse de Kickboxing
Federazione Svizzera di Kickboxing
Swiss Kickboxing Federation



Concept de protection kickboxing (Covid-19) pour le déroulement des tournois/compétitions 2021

(13 avril 2021)

Ce concept de protection est à soumettre à temps aux autorités compétentes et aux propriétaires des installations avant le début de la compétition.

Concept de protection compétitions de kickboxing

valable dès le 1er avril 2021



Test rapide



Pas de contact physique, sauf pendant l'échauffement et la compétition



Répartition des participants



Hygiène/désinfection



Masques obligatoires



Contact Tracing & auto-déclaration



WAKO Switzerland

Swiss Kickboxing Federation
www.wako.ch



info@wako.ch
www.wako.ch

Member of



BUDO.CH 武道日本
Alles für den Kampfsport. Tout pour le sport de combat
Budospport Nippon AG

1. Situation de base

Les dispositions adoptées par le Conseil fédéral en vigueur depuis le 1er mars 2021 sont applicables :
Pour les enfants et les jeunes nés en 2001 ou après, il n'y a plus de restrictions, à l'exception de l'interdiction du public dans le sport. Les compétitions sont autorisées pour eux tout comme pour les sports de compétition. Les dispositions cantonales restent cependant réservées.

2. Termes

- Dans le présent concept de protection, toutes les personnes qui participent à une compétition sont désignées comme des compétiteurs. Cela comprend : athlètes/compétiteurs, entraîneurs/coachs, arbitres, organisateurs/auxiliaires, officiels, accompagnateurs, ambulanciers/médecins de ring et autres.
- Tous les genres sont inclus.

3. Objectifs de la Fédération

- Les tournois et compétitions de kickboxing doivent pouvoir être à nouveau organisés tout en respectant ce concept de protection.
- Tous les compétiteurs connaissent le concept de protection et le respectent. Chacun sait ce qu'il a le droit de faire et ce qu'il n'a pas le droit de faire.
- Nous sommes des personnes modèles, car ceci est la seule chose qui sert au sport du kickboxing.

4. Responsabilité / Personne de contact

- La responsabilité et la mise en application du concept de protection incombent à l'organisateur local.
- L'organisateur désigne un responsable Covid 19 pour assurer la mise en application du concept de protection. Le responsable Covid 19 est autorisé à donner des instructions à tous les compétiteurs par rapport au respect du concept de protection.
- Le concept de protection est recommandé comme check-list pour la mise en application.
- Le responsable Covid 19 maintient le contact avec les autorités locales.
- Personne de contact Covid 19 de la Fédération : Monika Gutzwiller (info@wako.ch / 076 320 29 90)

5. Indication des données de contact et auto-déclaration (Contact Tracing-Tool)

- Chaque compétiteur doit, avant d'entrer dans l'installation de compétition, remplir le Contact Tracing-Tool avec des informations d'auto-déclaration. Celui-ci ne peut être rempli que lorsque le résultat négatif du test est disponible (voir art. 7).
- Le Contact Tracing est de la responsabilité de l'organisateur et doit être effectué sans faille.
- La Fédération met à disposition un outil de Contact Tracing que l'organisateur peut utiliser.
- Les coordonnées de chaque compétiteur doivent être recueillies. En cas de maladie COVID-19, elles doivent être transmises aux autorités en vue de l'identification et de la notification aux personnes à risque d'infection.
- Les données doivent être conservées pendant 14 jours après la participation à la compétition, puis

détruites immédiatement.

Sont recueillis : nom, prénom, numéro postal, lieu de résidence, numéro de téléphone, adresse e-mail

Chaque compétiteur doit en outre confirmer que

- il/elle est en bonne santé et ne présente aucun symptôme de maladie
- il/elle a été informé(e) du concept de protection de la compétition
- il/elle n'a pas eu de contact avec des personnes infectées par le Covid-19 au cours des 10 derniers jours,
- il/elle a effectué le test rapide requis au plus tôt la veille de la compétition (18 heures) avec un résultat négatif (art. 7)
- et il/elle s'engage à informer l'organisateur dans les 48 heures après la fin de la compétition si des symptômes Covid 19 apparaissent.

6. Symptômes de la maladie

- Les compétiteurs présentant des symptômes de maladie de Covid 19 ou ayant un test positif ne sont pas autorisés à participer à une compétition. Ils doivent suivre les recommandations des autorités.
- Même ceux qui ne présentent que des symptômes légers restent à la maison !

7. Test rapide à domicile pour les personnes sans symptômes sous leur propre responsabilité

- Chaque compétiteur doit faire un test rapide à la maison la veille au soir (au plus tôt à 18 heures) ou le matin avant la compétition, ceci doit être fait avec exactitude.
- Seules les personnes ayant reçu un résultat négatif seront admises à la compétition. Ceci doit être confirmé sur l'auto-déclaration du Contact Tracing.
- L'autotest ne s'applique qu'aux personnes ne présentant aucun symptôme. Les personnes présentant des symptômes de Covid19 ne sont pas autorisées à participer à la compétition, quel que soit le résultat du test.
- Même avec un test rapide négatif, les mesures de protection doivent être respectées (pas de contact physique, obligation de porter un masque, hygiène, etc.)
- Nous nous y référons à la fiche d'information fédérale "Test sans symptômes - Que faire avec le résultat du test ?"

8. Paiement des licences et passeports

- Aucune commande de passeports n'est possible le jour de la compétition. Les passeports de compétition doivent être commandés par voie postale à l'aide de ce [formulaire](#)
- Les licences doivent être [commandées](#) et payées avant la compétition
- Les licences de tournois peuvent être obtenues sur place. Le montant exact est à apporter.

9. Arrivée et départ à la compétition

- L'arrivée et le départ en transports publics doivent être évités dans la mesure du possible.
- Dans les véhicules privés, le port du masque est obligatoire dès l'âge de 12 ans, à l'exception des déplacements purement familiaux.
- Les accompagnants/-chauffeurs (par exemple les parents) ne sont pas autorisés à rester dans les installations de compétition pendant la compétition.

10. Ouverture des installations de compétition

- Les vestiaires sont ouverts dans le respect des règles de distance, le nombre maximum de personnes est à définir. Si possible, les compétiteurs arrivent déjà dans leur tenue de compétition.
- Les installations de WC sont ouvertes en respectant les règles de distance, le nombre maximum de personnes est à définir.
- Les douches sont ouvertes en respectant les règles de distance, cependant, si possible, les douches doivent être évitées, le nombre maximum de personnes dans la salle de douche est à définir.
- L'entrée et la sortie des installations de compétition doivent être si possible séparées (avec une signalisation appropriée).

11. Horaires de compétition/répartition du nombre de personnes

- Afin d'éviter une concentration de personnes, les compétiteurs et leurs coachs seront autorisés à accéder aux installations de compétition en différents groupes et à différents horaires. Les groupes découlent de la liste d'inscription. Le plan horaire sera annoncé aux clubs participants à temps. Pour cette raison, le délai d'inscription sera avancé.
- Après la fin de compétition des groupes respectifs, les installations de compétition doivent être quittées immédiatement.

12. Masques obligatoires

- Le port strict du masque est considéré comme l'une des mesures les plus efficaces pour prévenir une éventuelle transmission du coronavirus.
- Par conséquent, tous les compétiteurs âgés de plus de 12 ans doivent porter un masque, à l'exception des combattants en cours d'échauffement et de compétition.
- L'obligation de porter un masque s'applique déjà avant d'entrer dans les installations de compétition.
- Le coach ou, en concertation, le médecin du ring, est chargé de veiller à ce que le compétiteur porte à nouveau un masque après le combat, le plus rapidement possible.
- Un test rapide négatif n'exempte pas les compétiteurs de l'obligation de porter un masque.

13. Contact physique / hygiène

- Les recommandations générales d'hygiène de l'OFSP sont applicables.
- Pour tous les compétiteurs, à l'exception des enfants et des jeunes nés en 2001 ou après, tout

contact physique est interdit. Les exceptions sont les contacts entre le coach et le compétiteur et entre le compétiteur et l'arbitre (en compétition).

- Dans la mesure du possible, la distance minimale doit être respectée.
- Les compétiteurs portent leur propre équipement de protection (pas de partage de matériel). Ceux-ci doivent être désinfectés avant la compétition.
- Les pieds sont soigneusement lavés avant l'entraînement/à la maison.

14. Nettoyage et aération

- Après chaque groupe de compétition, une aération suffisante doit être assurée.
- L'organisateur est responsable de la mise à disposition de produits de nettoyage et de désinfection (entrée/toilettes/vestiaires/aire de compétition/table d'arbitrage, etc.)
- L'organisateur est responsable du nettoyage régulier du matériel de compétition (ring/matelas/équipement).

15. Pesage

- Le pesage se déroule dans une grande salle ventilée.

16. Echauffement et zone de combat

- L'échauffement se déroule dans un secteur séparé. Seuls les compétiteurs concernés et leur coach y ont accès. Pendant l'échauffement, les compétiteurs sont exemptés de l'obligation de porter un masque.
- Il y a une entrée et une sortie séparées pour la zone de combat (Tatami-Sport).

17. Arbitres

- Le briefing des arbitres se déroule dans une grande salle ventilée.
- Le port de gants est obligatoire pour les arbitres pendant les combats.

18. Repas et boissons

- Extérieur : Take-away/repas autorisé
- Intérieur : bouteilles personnelles pour les boissons

19. Cérémonie des médailles

- Les médailles et les coupes sont désinfectées au préalable. Après cela, il n'y aura plus de contact physique avec les médailles/coupes.
- Le compétiteur se sert lui-même de sa médaille ou de sa coupe après avoir reçu les instructions nécessaires d'un assistant.

20. Communication

- L'organisateur est responsable de la communication du concept de protection à tous les participants à la compétition, y compris les informations sur l'outil de Contact Tracing.

- Sur place, les mesures de protection sont communiquées par le biais d'affiches/de signalisations (masques obligatoires, entrées/sorties, zone d'échauffement, etc.)

Wohlen, le 13 avril 2021

Fédération Suisse de Kickboxing (WAKO Switzerland)